

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu des questions qu'ont posées les jeunes au ministre Oscar Lathlin lors du Forum politique des jeunes du Nord, qui s'est déroulé à Thompson. Vous trouverez également (en italique) des adresses de site Web et des renseignements complémentaires se rapportant aux réponses fournies par M. Lathlin.

Ministre Oscar Lathlin
Forum politique des jeunes du Nord – Thompson
8 février 2003

Mot d'ouverture du ministre :

- M. Lathlin a remercié le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse d'avoir organisé le Forum.
- M. Ashton, ministre de la Conservation, et M. Lemieux, ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, qui n'ont pu assister au Forum car ils étaient retenus ailleurs pour d'autres obligations importantes, ont fait parvenir leurs excuses.
- D'autres députés qui devaient participer au Forum ont eu des empêchements. Une défaillance du système de chauffage de l'avion dans lequel ils se trouvaient les a forcés à rebrousser chemin et à regagner Winnipeg.
- M. Lathlin a parlé en détail de la Stratégie de développement du Nord. Il en a présenté les plus hautes priorités, soit l'emploi et la formation professionnelle, le transport, le logement, la santé et le développement économique. Il a également fourni une copie du document à tous les jeunes participants du Forum.

En quoi consiste la Stratégie de développement du Nord?

La Stratégie de développement du Nord est un plan à long terme qui définit les possibilités de développement des ressources humaines et naturelles présentes dans le Nord, et qui produira des changements dont bénéficieront les habitants de cette région.

<http://www.gov.mb.ca/ana/nds.html> (en anglais seulement)

Période de questions

Question :

Certains problèmes, comme ceux causés par la drogue, l'alcool et la violence, constituent des préoccupations importantes pour les jeunes qui vivent dans le nord du Manitoba. Comment le gouvernement peut-il nous aider?

Réponse :

Divers ministères, notamment Services à la famille et Logement, Enfants en santé Manitoba et Éducation et Jeunesse, se penchent sur ces problèmes.

Deux pages du site Web d'Ici Jeunesse (icijeunesse.mb.ca), soit la page Santé et mode de vie et la page Loisirs et culture, offrent des liens vers toute une gamme de programmes. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet peuvent composer le (204) 945-3556 ou le 1 800 282-8069, poste 3556.

Situé dans le nord du Manitoba, le Ma Mow We Tak Friendship Centre héberge le Northern Aboriginal Youth Council. De concert avec les jeunes Autochtones du Nord, ce conseil met en œuvre des initiatives adaptées à la culture visant à réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes. Pour en savoir plus, communiquez avec Debbie Mercredi par téléphone au (204) 677-0988 ou par courriel à l'adresse : youthcouncil@mamowwetak.mb.ca.

Pour en savoir plus au sujet des programmes axés sur la santé et le mode de vie, cliquez sur le lien : <http://www.gov.mb.ca/hcm/programs/had/programs.fr.html>. Pour vous renseigner sur la Stratégie de développement d'adolescents et d'adolescentes en santé, communiquez avec le bureau suivant :

Enfant en santé Manitoba
114, rue Garry, bureau 219
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V6
Téléphone : (204) 945-2266 ou (sans frais) 1 888 848-0140
Courriel : healthychild@gov.mb.ca

Question :

Une fois la coupe du bois terminée dans la forêt, le gouvernement prend-il des mesures particulières concernant les arbres?

Réponse :

Les ressources forestières relèvent du ministère de la Conservation. Ce ministère a mis en œuvre diverses mesures, concernant notamment les levés et les licences de coupe à blanc. L'octroi d'une licence est régi par de nombreuses conditions, et nous veillons à leur respect par les personnes présentant une demande de licence, afin d'assurer une reforestation adéquate.

Question :

Ma question a trait à l'éducation sur les réserves et aux compétences des enseignants. Nous avons besoin de personnes connaissant bien toutes les matières et pouvant les enseigner.

Réponse :

Des discussions sont en cours avec les responsables de l'éducation. Les décisions concernant l'embauche des enseignants sont prises au niveau local. La question du maintien en poste des enseignants dans les communautés du Nord continue à poser un problème. Le gouvernement cherche des façons d'encourager les jeunes de ces communautés à poursuivre des études secondaires et à revenir ensuite dans leur communauté. Certains jeunes décident de travailler en tant qu'éducateurs adjoints et, souvent, cette expérience leur donne le goût de devenir enseignant. Le gouvernement veut encourager ces jeunes à poursuivre des études plus poussées, puis à retourner dans leur communauté avec leur diplôme en main.

Le Northern Teacher Education Program de l'Université de Brandon (BUNTEP), donne aux Manitobains la possibilité d'entamer une carrière motivante en éducation en obtenant un baccalauréat d'une université qui est un chef de file reconnu dans le domaine de la formation d'enseignant en milieu communautaire.

Ce programme hors campus innovateur donne une option réelle à la formation traditionnelle en éducation dispensée dans une université. De nombreux résidents du nord du Manitoba ne peuvent pas fréquenter un campus universitaire, le plus souvent parce qu'ils sont éloignés de ces campus, qu'ils n'ont pas les ressources financières nécessaires ou qu'ils manquent de préparation. Le BUNTEP élimine un grand nombre des difficultés financières et sociales que présente leur établissement à long terme sur un campus universitaire. Par ailleurs, en offrant le programme aux étudiants dans les

communautés où ils vivent, le BUNTEP favorise l'éducation et le développement économique dans les communautés rurales et du nord du Manitoba.

*Pour un complément d'information, visitez le site (en anglais seulement) :
<http://www.brandonu.ca/Academic/Education/buntep/buntep-htm>.*

Question :

Quels types de soutien aux activités culturelles sont offerts aux jeunes Autochtones? À Granville Lake, nous avons besoin d'un plus grand nombre de programmes axés sur l'éducation, la culture et les traditions. D'autres jeunes ont fait des remarques semblables demandant s'il y avait des fonds pour mettre en œuvre des programmes culturels, éducatifs et traditionnels dans leur communauté. Ils voulaient mettre sur pied une halte-accueil, construire un terrain de jeux et introduire divers programmes culturels dans la communauté.

Réponse :

De nombreuses communautés font face à un besoin crucial. J'ai rencontré les habitants de Granville et parlé aux dirigeants locaux pour découvrir quels sont leurs plus grands besoins. Je voulais encourager la participation des jeunes. Je vais entretenir des discussions continues avec la collectivité.

La Première nation crie Opaskwayak a appris que ces préoccupations ne faisaient pas l'objet d'une étude. Elle a donc apporté des changements en intégrant des cours de langues et de culture autochtones aux programmes d'études de l'école. Ces programmes sont aujourd'hui enseignés. Les ministres Lathlin et Robinson demandent l'intégration d'un plus grand nombre de programmes d'études autochtones et, plus précisément, de programmes axés sur les traités qui font connaître l'histoire autochtone à la collectivité en général.

Les renseignements qui suivent concernent les programmes axés sur la culture et les loisirs.

1) Le Sun Fund et le Sunshine Fund visent les enfants et les jeunes de 5 à 18 ans. Des fonds sont recueillis afin de permettre à des enfants et à des jeunes de familles défavorisées d'aller à un camp d'été. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

*Ellen Kelley
Culture, Patrimoine et Tourisme
213, avenue Notre Dame, 6^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3B 1N3*

*Téléphone : (204) 945-4401
Courriel : ekelley@gov.mb.ca*

2) Manitoba Community Services Council Inc. (Conseil manitobain des services communautaires). Le Conseil appuie les organismes manitobains de services communautaires par l'allocation de fonds ou l'autorisation de bingos, ou les deux. Sont admissibles aux subventions les organismes bénévoles à but non lucratif qui offrent divers services sociaux et communautaires aux membres de leur collectivité respective, notamment des services de loisirs, des services aux jeunes et aux personnes âgées, des services de santé et d'autres services sociaux.

Catherine Roberts, directrice générale
Manitoba Community Services Council Inc.
90, rue Garry, bureau 102
Winnipeg (Manitoba) R3C 4H1
Téléphone : (204) 940-4450
Télécopieur : (204) 453-2692

<http://db.itt.gov.mb.ca/databases/brc/Otamiska.nsf/0/015538d39c6234ee8625672400718225?OpenDocument> (en anglais seulement)

3) Le ministère des Affaires autochtones et du Nord offre à 13 directeurs des loisirs travaillant à temps plein des subventions destinées aux activités de loisirs dans les 18 collectivités suivantes : Ahgaming, Seymourville, Bissett, Berens River, Crane River, Spence Lake, Camperville, Duck Bay, Barrows, National Mills, Red Deer Lake, Cormorant, Moose Lake, Brochet, South Indian Lake, Wabowden, Cross Lake et Norway House.

Stewart Sabiston : (204) 622-2148

Mike Thomas : (204) 677-6874

4) Le 28 février 2003, le gouvernement a fait l'annonce suivante :

[Le secteur récréatif de la « ville carrefour du Nord » reçoit un financement du programme Infrastructures Canada-Manitoba](#)

THOMPSON (Manitoba) – Grâce à un financement de 2,5 millions de dollars du programme Infrastructures Canada-Manitoba, un nouveau centre communautaire régional offrira bientôt aux résidents de Thompson de nouvelles activités sportives et récréatives et donnera à la municipalité la possibilité d'organiser des événements importants.

Question :

Des élèves de Tadoule ont dit que cela coûtait très cher d'aller à l'école et qu'il était peut-être nécessaire de fournir un meilleur financement aux étudiants faisant des études postsecondaires. Que fait le gouvernement à cet égard?

Réponse :

En 1972, il n'y a pas si longtemps encore, peu d'Autochtones obtenaient leur diplôme d'études secondaires. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine. En vous regardant, je vois que vous n'êtes pas loin de finir vos études secondaires. Mais il reste encore pas mal de travail à faire. Comme vous, les responsables de l'éducation et les groupes autochtones trouvent important d'augmenter le nombre de jeunes Autochtones poursuivant des études postsecondaires et de leur offrir un soutien pour le faire. Nous cherchons à faciliter l'accès aux prêts-étudiants. Nous continuons à chercher des façons d'aider les jeunes Autochtones à poursuivre des études postsecondaires.

Voici certaines des initiatives du gouvernement appuyant l'enseignement pour les Autochtones :

1) Programmes Accès

Les programmes Accès proposent des possibilités de formation postsecondaire aux personnes qui appartiennent à des groupes prioritaires. Ces groupes sont composés de Manitobains qui se heurtent à des obstacles d'ordre financier, géographique et scolaire et qui risqueraient autrement de ne pas pouvoir poursuivre des études

postsecondaires. Ces programmes visent particulièrement, mais non exclusivement, les Autochtones, les résidents du Nord, les femmes, les immigrants et les groupes de minorités visibles.

Pour un complément d'information, cliquez sur les liens qui suivent :

<http://www.copse.mb.ca/fr/institutions/access/index.htm>

<http://www.edu.gov.mb.ca/aet/unicoll/access.html> (en anglais seulement)

2) Collège universitaire du Nord

Le 2 mai 2003, M^{me} Diane McGifford, ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, a annoncé que la Province allait de l'avant avec son plan visant la création du Collège universitaire du Nord. Pour plus de renseignements, consultez : <http://www.gov.mb.ca/chc/press/top/2003/05/2003-05-02-03.html>

3) Programme d'aide aux étudiants

Le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba fournit une aide financière complémentaire aux étudiants manitobains dont les moyens financiers sont limités. Pour plus de renseignements sur les programmes d'aide aux étudiants et sur la présentation d'une demande d'aide financière, visitez le site : http://www.gov.mb.ca/educate/sfa/pages/sfaFrontDoor_fr.html

Question :

D'une jeune fille de Wabowden – Le taux de chômage dans sa collectivité a augmenté et la grève à l'usine Tolko a de graves répercussions sur la collectivité. Le gouvernement peut-il intervenir pour mettre fin à la grève. Que se passe-t-il?

Réponse :

Le ministre Lathlin a déclaré qu'il avait déjà rencontré des représentants de la collectivité et du syndicat, et que le gouvernement voulait maintenant prendre du recul. La situation touche également Le Pas. Il a déclaré que la grève ne pouvait pas continuer bien longtemps encore, et que si elle se poursuivait, elle aurait de très graves conséquences. Le premier ministre allait visiter la collectivité pour décider des mesures à prendre relativement à la grève.

Le ministre Lathlin a également déclaré que son gouvernement avait présenté des dispositions législatives forçant les deux parties à un conflit du travail à se rencontrer dans les 60 jours afin de négocier un règlement ou à accepter nécessairement la médiation ou l'arbitrage pour régler le conflit.

La Province a nommé un médiateur pour l'arbitrage et la grève a pris fin le 2 mars 2003.

Question :

Poussant plus loin sa question précédente, la jeune fille a déclaré qu'elle pensait que quelques personnes de la communauté n'avaient pas compris qu'il s'agissait de la prise d'un vote de grève. Ces personnes pensaient voter pour la préparation de mesures de grève. Les gens étaient mal informés. Ne faudrait-il pas y attacher de l'importance? Y-a-t-il quelque chose à faire?

Réponse :

Le ministre Lathlin a répondu que, pour lui, il était clair qu'il s'agissait de voter en faveur ou non de la grève. Il est important de connaître la raison d'un vote. Malheureusement, rien ne peut plus être fait, car le vote a eu lieu et les travailleurs se sont prononcés.

Question :

D'un résident de Garden Hill

Derrin Flett veut savoir ce que fait le gouvernement par rapport au problème que posent les déchets dans sa collectivité.

Réponse :

M. Lathlin a dit qu'il avait pris connaissance du problème alors qu'il était ministre de la Conservation. Il a déclaré que certains programmes mis en œuvre par le gouvernement, comme le Programme de gestion des produits et le Fonds pour la réduction du volume des déchets et la prévention de la pollution, visent la protection de l'environnement et de la collectivité.

Le texte suivant (en anglais seulement) propose des renseignements généraux sur le Programme manitobain de gestion des produits désignés :

<http://www.gov.mb.ca/chc/press/top/2002/03/2002-03-07-01.html>

Le programme de gestion des déchets ménagers dangereux, administré par la Direction de la prévention de la pollution, fournit également divers renseignements sur les ressources offertes à la communauté.

<http://www.gov.mb.ca/conservation/hhw/faq.html> (en anglais seulement)

D'autres renseignements concernant la réduction du volume des déchets au Manitoba, ainsi que la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets, se trouvent à l'adresse suivante :

<http://www.gov.mb.ca/environ/pages/emd/pollprev/wrap/wraphome.html> (en anglais seulement)

Le ministre a aussi dit qu'il avait rencontré Joe Guy Wood à Garden Hill et était disposé à fournir un certain montant d'aide par l'entremise du Centre de diversification des ressources forestières du Nord. Par ailleurs, il a encouragé la participation des jeunes, leur disant qu'ils pourraient mettre sur pied un programme de recyclage semblable à des programmes existants dans d'autres régions, comme le programme de recyclage de Thompson, par exemple. Des programmes de protection de l'environnement existent également à Cross Lake et à Norway House, tandis que Le Pas et la Première nation crie Opaskwayak ont mis en œuvre un programme intéressant visant les collectivités de Lynn Lake, Easterville et Grand Rapids.

Dans un communiqué publié le 13 mars 2003, le ministre des Affaires autochtones et du Nord, M. Oscar Lathlin, a annoncé que la Province accordait une aide supplémentaire de 350 000 \$ au Centre de diversification des ressources forestières du Nord, situé au Pas. « Grâce à l'utilisation des ressources naturelles locales, le Centre relève le défi de créer des possibilités d'emploi pour les résidents des régions éloignées, ce qui constitue l'une des priorités clés de la Stratégie manitobaine de développement du Nord. Le Conseil consultatif économique du premier ministre, organisme composé de plus de 30 représentants bénévoles du milieu des affaires et du travail, de la collectivité et des communautés autochtones, a reconnu le Centre pour ses travaux visant le développement économique communautaire. »

Question :

De Tadoule Lake

Nous avons un poste de police inoccupé.

Réponse :

Le ministre Lathlin ne savait pas qu'il y avait un poste de police inoccupé et il va s'informer des raisons auprès de la GRC.

Question :

De Lynn Lake

Les routes du Nord sont dans un état épouvantable. Que fait votre gouvernement à cet égard? Pourquoi n'y a-t-il pas de routes d'accès pour toutes les communautés?

Réponse :

Avant l'entrée en fonction du gouvernement NPD, cinq pour cent seulement du budget de 110 millions de dollars de Transports et Services gouvernementaux était consacré à la construction routière dans le Nord. Maintenant, le gouvernement NPD y consacre 22 % du budget de ce ministère. Cette année, nous avons haussé de 25 à 30 % le financement accordé au transport.

Auparavant, les routes d'accès étaient construites sur les lacs glacés, parce que cela coûtait moins cher. À l'heure actuelle, ces routes sont construites sur la terre ferme, plutôt que sur les lacs glacés, parce qu'elles servent de base permanente aux routes tout temps. L'avantage d'avoir une base permanente lors de la construction d'une route tous temps desservant à long terme une collectivité, c'est que cela permet de réduire les coûts de construction.

Question :

De South Indian Lake

Quel pourcentage du financement est alloué aux écoles du Nord?

Réponse :

Le financement des écoles des Premières nations provient du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et non du gouvernement provincial. En ce qui concerne les écoles subventionnées par la Province, par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, elles sont financées en fonction du nombre d'élèves. L'augmentation annuelle du financement alloué aux écoles est déterminée en fonction de la hausse annuelle du produit intérieur brut (PIB). Pendant sa campagne électorale, le premier ministre a promis d'augmenter le financement chaque année. Puisque le PIB a augmenté d'année en année, les divisions scolaires ont reçu une augmentation chaque année.